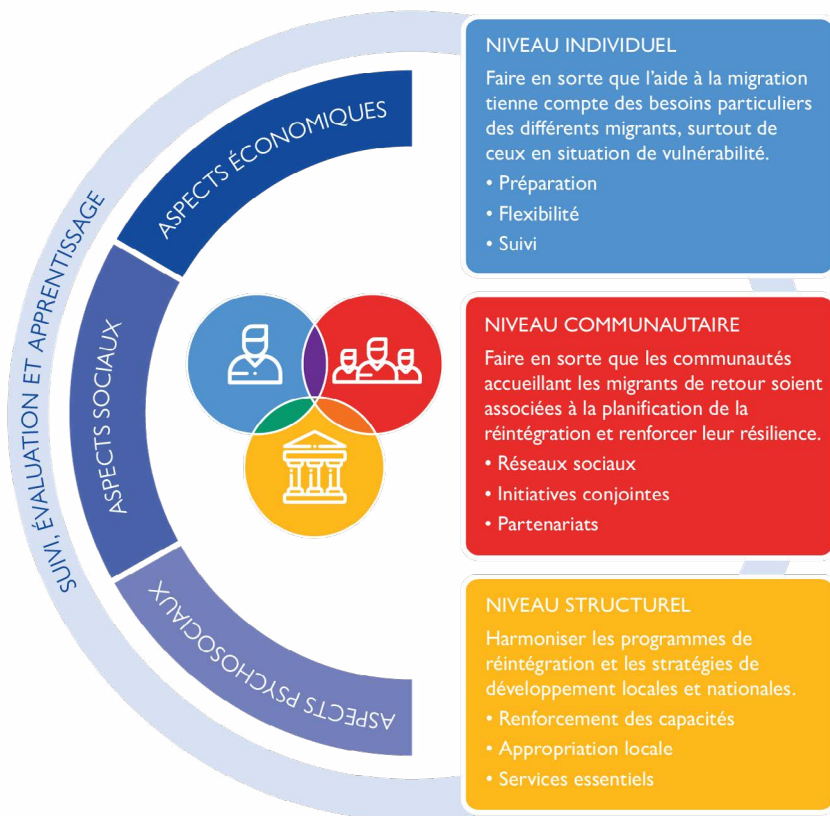


UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA RÉINTÉGRATION

Synthèse des modules du manuel sur la réintégration



APERÇU



L'approche intégrée de la réintégration affirme que

« la réintégration peut être considérée comme durable lorsque les personnes de retour ont atteint un niveau d'autosuffisance économique, de stabilité sociale dans leur communauté et de bien-être psychosocial qui leur permet de faire face aux facteurs de (ré)émigration. Une réintégration durable permet aux migrants de retour de prendre de futures décisions en matière de migration par choix et non par nécessité. »

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'aborder la réintégration des migrants de façon globale, en tenant compte des facteurs qui peuvent influencer sur la réintégration. Il faut les traiter de telle sorte qu'on réponde aux besoins des migrants ainsi que des communautés dans lesquelles ils retournent de manière mutuellement avantageuse, en tenant compte des facteurs structurels en jeu.

Le graphique ci-dessous porte sur les considérations clés de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme global de réintégration dans le cadre de l'approche intégrée. Ces considérations sous-tendent toutes les directives et interventions.



Pour lire le Manuel sur la réintégration:
<https://publications.iom.int>

ÉLABORER UN PROGRAMME DE RÉINTÉGRATION



ANALYSE DE LA SITUATION

- Contexte de retour et de la réintégration
- Situation politique, légale et en matière de sécurité
 - Contexte socioéconomique



Cartographie des parties prenantes



Cartographie des services disponibles



Évaluation du marché du travail



THÉORIE DU CHANGEMENT/CADRE DE RÉSULTATS



Cadre de suivi des résultats



Grille de faisabilité



Effectifs



Budget

METTRE EN OEUVRE UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA RÉINTÉGRATION

Les informations ci-dessous sont prises du [Manuel sur la réintégration](#). Pour plus de détails, veuillez consulter les sections correspondantes dans le Manuel sur la réintégration. Un [répertoire d'outils pour l'aide à la réintégration](#) est aussi disponible.



1. MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME GLOBAL DE REINTEGRATION

- **La cartographie des parties prenantes** fournit une analyse détaillée de la capacité, des besoins et de la volonté des différents acteurs, ainsi que des possibilités de partenariat avec eux, aux niveaux local et national.
- **Le recensement des services disponibles** consiste à identifier et enregistrer les fournisseurs et les services de manière systématique.
- **L'analyse du marché du travail** comprend des analyses, des études et des rapports d'évaluation sur la composition, la nature, la croissance et l'accessibilité des marchés du travail et des systèmes de marché.
- **La théorie du changement** énonce clairement les résultats escomptés d'une intervention ainsi que la manière dont elle entend y parvenir. Elle propose une stratégie globale permettant de guider la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du programme.
- **Le cadre de suivi des résultats** permet à toutes les parties prenantes de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.
- **La grille de faisabilité** est un outil pour décrire toutes les interventions locales possibles dans le cadre du programme de réintégration et guider le processus en ciblant et en adaptant des interventions spécifiques pour des scénarios spécifiques, qui seront probablement rencontrés.

AIDE À LA RÉINTÉGRATION AU NIVEAU INDIVIDUEL



▶ ÉVALUATIONS

- Évaluation rapide de la vulnérabilité
- Filtrage des migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance
- Évaluation des risques
- Repérage des familles et évaluation de la situation familiale
- Informations de contexte sur les migrants de retour
- Évaluation des capacités
- Enquête de référence sur la durabilité de la réintégration

▶ PLANIFICATION DE LA RÉINTÉGRATION

- Consultations
- Grille de faisabilité
- Orientation vers les services compétents

▶ SUIVI

- Consultations de suivi
- Utilisation du modèle en W
- Mise à jour du plan de consultations
- Activités de suivi

▶ CLÔTURE

- Dernière séance de consultation
- Dernière enquête de suivi



Aspects économiques • Aspects sociaux • Aspects psychosociaux

SÉANCES DE CONSULTATION



2. AIDE À LA RÉINTÉGRATION AU NIVEAU INDIVIDUEL

L'aide individuelle à la réintégration est fournie directement aux migrants de retour et à leur famille, généralement sous la forme d'une assistance adaptée (en espèces, en nature ou une combinaison des deux). L'aide à la réintégration doit être adaptée aux besoins spécifiques des personnes de retour et tenir compte des expériences, des capacités, des facteurs de vulnérabilité et des circonstances du retour de chaque migrant. Cet appui personnalisé crée les conditions de l'autonomisation des migrants de retour ; il leur permet de s'approprier le processus de réintégration et de décider eux-mêmes de la meilleure manière d'utiliser l'aide reçue. Le graphique ci-dessous résume les étapes pour l'aide à la réintégration au niveau individuel :

Les séances de conseil sont la base pour ce processus. Elles sont essentielles pour établir la confiance entre le migrant de retour et le gestionnaire de cas et pour s'assurer que l'aide fournie est adaptée au migrant de retour. C'est aussi un moyen clé de fournir une assistance psychosociale.

1. Évaluations: Pour déterminer les capacités et points faibles des migrants de retour, ainsi que les facteurs de risque et de protection. Ces évaluations fournissent des informations qui serviront à adapter chaque plan de réintégration à son bénéficiaire ; elles doivent être révisées si les circonstances évoluent.

2. Planification: Il y a quatre étapes principales pour élaborer et mettre en œuvre un plan de réintégration viable: 1) examiner et analyser les propres objectifs et motivations du migrant de retour pour son processus de réintégration 2) utiliser la grille de faisabilité ou un autre outil pour identifier les activités de soutien appropriées 3) élaborer le plan de réintégration complet, y compris les renvois/orientations vers des services spécialisés, au besoin 4) mettre en place un suivi régulier.

Le plan de réintégration peut comprendre une assistance prenant en compte les aspects économiques, sociaux ou psychosociaux :

- **Économique:** pour aider les migrants de retour à établir leur autosuffisance économique.
- **Social:** pour aider à assurer l'accès aux services et à leur fournir des renvois/orientations, en particulier pour l'accès au logement, l'éducation, les services juridiques, la

santé et d'autres services d'infrastructure publique au sein de la communauté, tels que la nourriture et l'eau.

- **Psychosocial:** pour soutenir l'état de bien-être des migrants de retour (y compris les aspects émotionnels, comportementaux et culturels) et leur capacité à (re) former des relations et des réseaux sociaux positifs.

3. Suivi: Une fois convenu entre le chargé de cas et le migrant de retour, le suivi aide à s'assurer que le plan de réintégration est mis en œuvre. Des réunions de suivi doivent avoir lieu périodiquement au cours du processus de réintégration, et idéalement pendant 12 à 18 mois après son élaboration afin de tenir compte des changements notables qui se sont produits dans la vie des migrants durant cette période.

4. Clôture de cas: Le cas devrait être fermé habituellement lorsque la durée de l'aide est terminée, ou lorsque le migrant de retour ne répond plus aux critères de soutien de la gestion de cas, il choisit de ne plus recevoir une aide, il quitte la région ou il décède. La planification et la préparation pour le moment où le soutien prendra fin, et la communication à ce sujet, est un élément important de l'aide à la réintégration.

AIDE À LA RÉINTÉGRATION AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

MOBILISATION ET PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ

ACTIVITÉS
PSYCHOSOCIALES
(activités de groupe)



ÉLABORATION
DU PROFIL ET
ÉVALUATION DE
LA COMMUNAUTÉ



ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
(génératrices de revenus)



ACTIVITÉS
SOCIALES
(accès au services)



3. AIDE À LA RÉINTÉGRATION AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

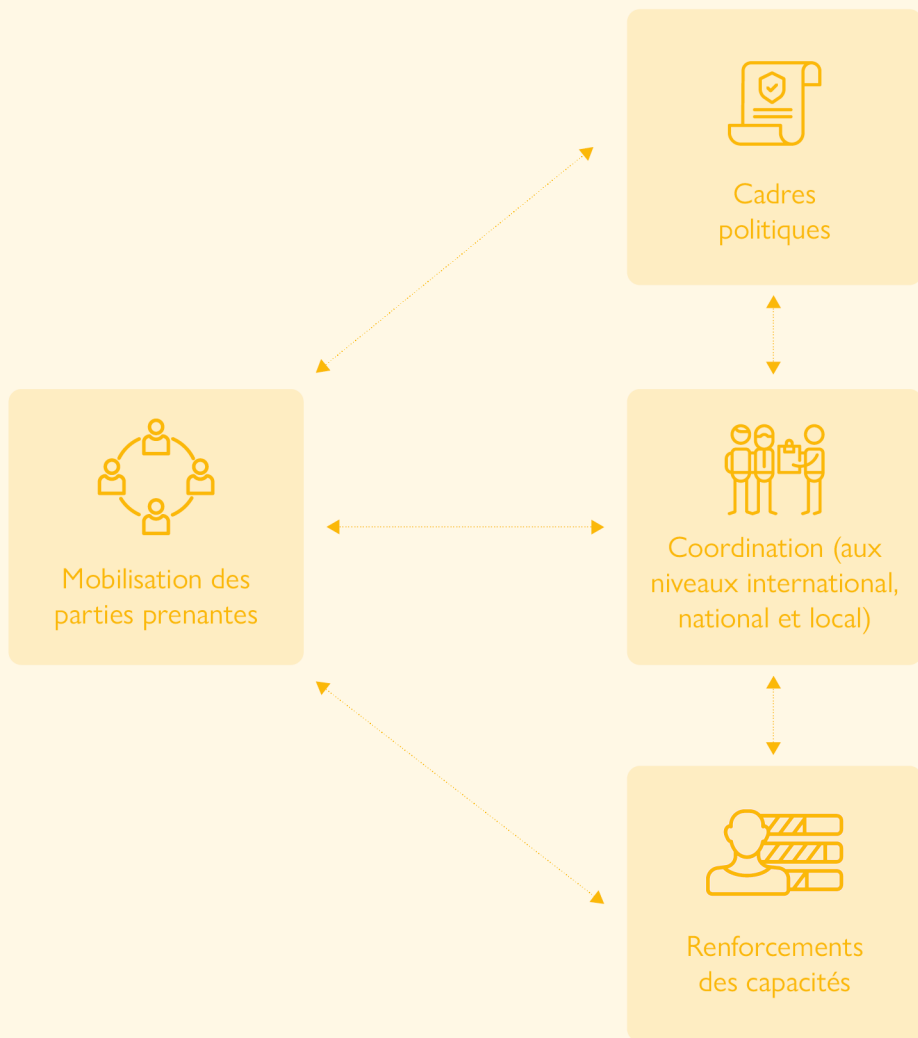
L'aide apportée au niveau communautaire favorise la solidité des réseaux locaux et crée les conditions d'une réintégration durable. Elle est mise en oeuvre au moyen d'une approche participative associant les migrants et la communauté dans laquelle ils retournent afin de faire face aux besoins et sujets de préoccupation plus généraux. Les initiatives reposant sur la collectivité peuvent renforcer l'appui des acteurs locaux à la réintégration. Ce type d'initiatives est particulièrement utile lorsqu'un grand nombre de migrants revient dans une communauté donnée, car appuyer l'intégration au niveau local peut apaiser les tensions entre les personnes de retour et leur communauté, ou apporter des moyens supplémentaires lorsqu'une communauté est très sollicitée pour répondre aux besoins des migrants.

Le profil et l'analyse de la communauté éclaire et définit les initiatives communautaires de réintégration spécifiques à développer. L'aide à la réintégration au niveau communautaire se concentre sur les activités **économiques, sociales et psychosociales**, qui ont tendance à être interdépendantes.

- Les initiatives portant sur la **dimension économique** peuvent comprendre entre autres, les activités rémunératrices collectives, les activités de subsistance et de développement local au niveau communautaire et les activités d'appui financier au niveau communautaire.
- Les initiatives portant sur la **dimension sociale** sont axées sur l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des services sociaux dans des communautés de retour, par exemple par le soutien au logement, à l'éducation, à la santé, aux infrastructures publiques et à la sécurité ou à la justice et aux droits.
- Les initiatives portant sur la **dimension psychosociale** comprennent les activités de mobilisation et de sensibilisation communautaires, les mécanismes et les groupes de soutien par les pairs et l'établissement de réseaux communautaires.

La réintégration au niveau communautaire doit se faire par la participation et l'engagement communautaire à toutes les étapes. La participation (c'est-à-dire l'implication personnelle des acteurs dans les évaluations et la prise de décisions relatives à la réintégration) peut accroître le sentiment d'autonomie, d'indépendance et d'appropriation du processus. Elle tient compte du fait que ces parties prenantes connaissent les besoins locaux en matière de développement et d'environnement, et ont un point de vue unique sur la façon de rendre la réintégration plus durable.

AIDE À LA RÉINTÉGRATION AU NIVEAU STRUCTUREL





4. AIDE À LA RÉINTÉGRATION AU NIVEAU STRUCTUREL

L'aide à la réintégration au niveau structurel a pour objectif de créer l'ensemble de conditions politiques, institutionnelles, économiques et sociales nécessaires à la durabilité des programmes de réintégration. Ce travail de renforcement au niveau structurel nécessite la participation et l'amélioration des capacités des principales parties prenantes, la création de mécanismes de coordination ou la consolidation de ceux qui existent, la mise au point d'un système de coopération internationale adéquat ainsi que l'intégration des questions relatives à la réintégration dans les politiques et stratégies locales et nationales. L'aide au niveau structurel doit être mise en œuvre dès le début des programmes afin de créer les conditions globales nécessaires à la durabilité de la réintégration. Les aspects structurels de la réintégration doivent être pris en compte tout au long de la fourniture de l'aide. Il est en outre particulièrement important de tenir compte des conditions politiques, institutionnelles, économiques et sociales nécessaires à une réintégration durable dans les pays affichant un taux de retour élevé.

Les différents niveaux d'assistance interagissent et se renforcent mutuellement. Par exemple, la présence de cadres politiques institutionnels solides sur la réintégration facilite également des services individuels plus ciblés et adaptés aux migrants de retour, ainsi qu'un environnement propice à des interventions communautaires percutantes.

Toutes les interventions au niveau structurel commenceront par la **mobilisation des parties prenantes**. Suite à la cartographie des parties prenantes réalisée au cours de la phase de conception, une stratégie de mobilisation et de communication doit être définie pour les divers groupes d'acteurs recensés.

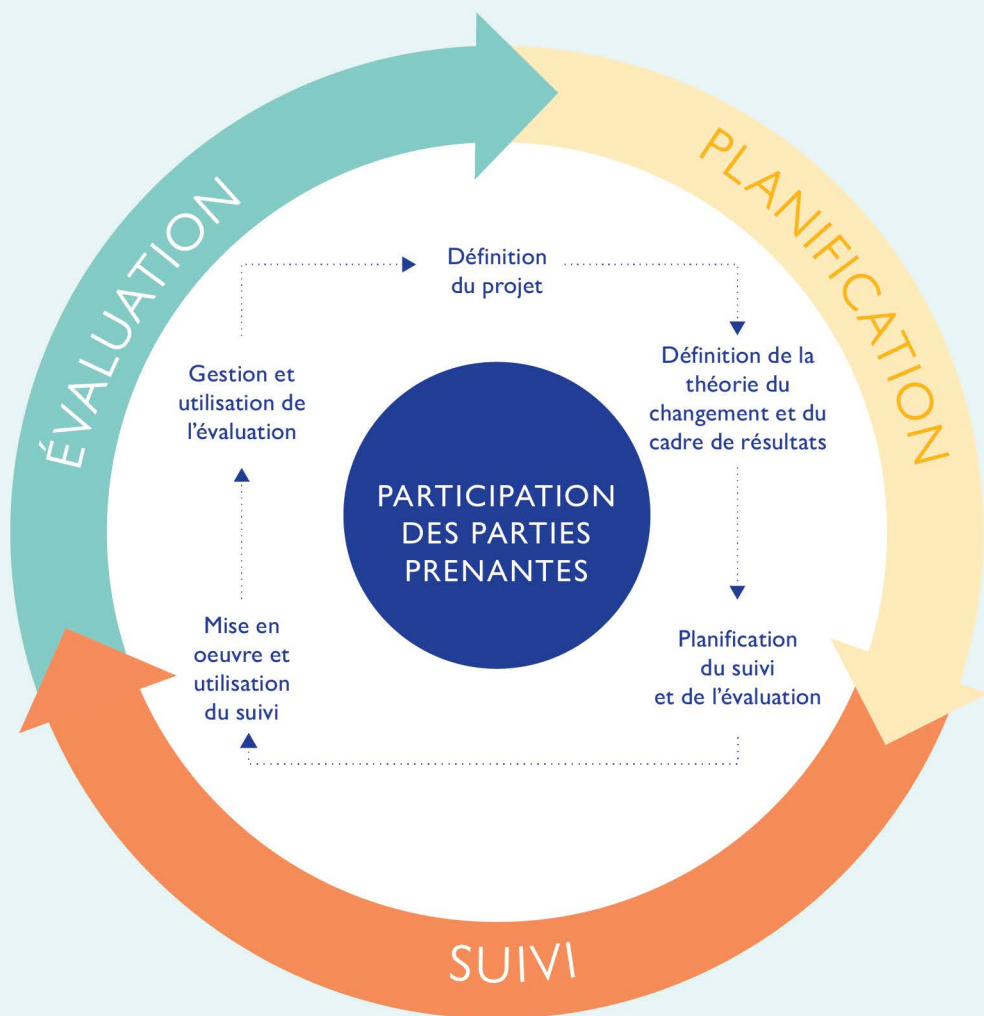
Le renforcement des capacités pour les programmes de réintégration consiste à développer les compétences, structures, processus ou ressources des principales parties prenantes afin qu'elles puissent faciliter la réintégration durable des migrants de retour. Il peut cibler toute partie prenante (internationale, nationale ou locale) qui œuvre en faveur de la réintégration. Il est particulièrement utile lorsque des parties prenantes sont déterminées à appuyer la réintégration mais ont des lacunes en matière de capacités.

Une coordination solide favorise des programmes de réintégration efficaces et durables. Selon le programme, les mécanismes de coordination peuvent être internationaux, nationaux ou locaux. Les capacités de coordination gouvernementale peuvent être dispersées à travers divers organismes et bureaux gouvernementaux. Lorsque le pays d'origine dispose déjà de mécanismes de coordination dédiés aux questions liées aux

migrations, l'objectif est de les renforcer. Cependant, si des mécanismes de coordination limités ou inexistantes sont en place, il est nécessaire d'établir une nouvelle structure de coordination dédiée. Aider toutes les parties prenantes à comprendre leurs rôles et leurs relations avec d'autres acteurs facilite le développement de processus standardisés.

La réintégration devrait être intégrée dans les **stratégies nationales de migration et de développement et dans les politiques sectorielles** pertinentes du pays d'origine. Cet objectif peut être atteint grâce à la révision des cadres politiques existants ou à l'élaboration de nouvelles politiques favorables à la réintégration. Une approche interministérielle est nécessaire pour soutenir une réintégration durable. Elle devrait se refléter à travers toute la législation, les politiques et les programmes nationaux et locaux.

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'AIDE À LA RÉINTÉGRATION





5. SUIVI ET ÉVALUATION DE L'AIDE À LA RÉINTÉGRATION

Le suivi et l'évaluation (S&E), y compris la collecte de données, l'analyse et les enseignements tirés, sont essentiels pour aider les responsables de la mise en oeuvre et les autres parties prenantes à comprendre les effets directs des programmes de réintégration sur les migrants de retour, les communautés et les pays d'origine. Ils peuvent favoriser l'amélioration des programmes de réintégration et de leurs effets directs. Le graphique à gauche montre le cycle de S&E.

La réussite du S&E repose sur une conception de projet solide. L'élaboration d'une **théorie de programme, et notamment d'une théorie du changement et d'un cadre de résultats**, peut aider les responsables des programmes de réintégration à mieux comprendre les objectifs, les effets directs escomptés, la logique et les hypothèses. Cela facilite le S&E des interventions. La théorie du programme devrait être élaborée le plus tôt possible dans la phase de conception afin de pouvoir guider l'élaboration et la mise en oeuvre du programme.

Avec la théorie du changement en place, la **planification du S&E** peut avoir lieu. Un cadre de résultats, ou « cadre logique », formule clairement les résultats escomptés, décrit les cibles et explique comment planifier la réussite et atteindre les résultats. Il résume la séquence logique dans le cadre de laquelle une intervention vise à aboutir aux résultats souhaités, et détermine les contributions et activités nécessaires pour atteindre ces résultats.

Le suivi des programmes de réintégration exige des systèmes et pratiques de collecte et d'analyse des données s'appuyant sur les cadres de suivi établis. Le suivi devrait être effectué tout au long de la **mise en oeuvre** du programme afin de recenser les obstacles communs ; les conclusions doivent être communiquées au personnel et aux partenaires afin que les informations puissent être utilisées pour améliorer le programme.

L'**évaluation** est l'appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en oeuvre et de ses résultats. Elle se distingue du suivi en ce qu'elle implique un jugement de la valeur de l'activité et de ses résultats.

Des évaluations doivent être effectuées pour la plupart des programmes de réintégration ; le type, la portée, le calendrier et l'approche de ces évaluations dépendent de leur utilisation prévue.

L'un des moyens les plus directs d'utiliser les connaissances acquises grâce au S&E est de s'en servir pour **éclairer la planification et l'élaboration des programmes en cours et à venir**. Les enseignements tirés des évaluations des programmes, projets et initiatives – et les réponses de l'administration – doivent être disponibles lorsque de nouvelles conclusions sont formulées ou lorsque des projets ou programmes sont recensés, conçus et évalués.

Au cœur du cycle de S&E se trouve la **participation des parties prenantes** pour promouvoir la responsabilisation. Ceci est essentiel pour le bon déroulement du processus général de réintégration, y compris du S&E. Cela comprend la conception de la théorie du programme et la collecte de données de manière participative, ainsi que le partage des résultats et des leçons apprises. Il est important de faire preuve de transparence et de tenir compte des commentaires.

AIDE À LA RÉINTÉGRATION SOUCIEUSE DES BESOINS DES ENFANTS AU NIVEAU INDIVIDUEL



IDENTIFICATION ET ENREGISTREMENT

- Identifier l'enfant dans le pays d'accueil ou de transit
- Cadre législatif international ou régional relatif aux droits de l'enfant
- Protocoles de protection soucieux des besoins des enfants pour les enfants migrants et leur famille



ÉVALUATION

- L'évaluation de l'intérêt supérieur analyse en détail la vulnérabilité et les besoins individuels de l'enfant ou de la famille et de la communauté, avant le départ du pays d'accueil ou de transit ou à l'arrivée dans le pays d'origine
- Faciliter la participation de l'enfant au processus d'évaluation
- Évaluer les besoins sociaux, psychosociaux et économiques de la famille dans le pays d'origine
- Évaluer la situation du pays d'origine, le réseau d'orientation et l'infrastructure (contexte structurel)
- Coordonner les questions transfrontalières et celles relatives au consentement et à la gestion des données avant le départ et après l'arrivée dans le pays d'origine
- Pour les mineurs non accompagnés, identifier la famille ou le tuteur, faire des recherches et évaluer le bien-fondé d'un regroupement



PLANIFICATION DE LA RÉINTÉGRATION

- Établir un plan de réintégration personnalisé qui tient compte des besoins économiques, sociaux et psychosociaux aux niveaux individuel, familial et communautaire
- Faciliter la participation de l'enfant à la planification de la réintégration
- Élaborer un plan de réintégration durable à court terme (ponctuel ou sur plusieurs semaines) et à long terme (sur plusieurs mois ou sur un à deux ans)



CLÔTURE DU DOSSIER

- Mesurer et documenter les progrès de la réintégration durable des enfants/familles dans leur communauté
- Utiliser des indicateurs normalisés de la réintégration durable pour fixer le moment auquel prendra fin l'aide à la réintégration
- Documenter les bonnes pratiques permettant d'éclairer les interventions et politiques structurelles qui renforcent la réintégration durable
- Faciliter la participation de l'enfant à la détermination du moment auquel l'aide prendra fin



SUIVI ET EXAMEN

- Surveiller et suivre le plan de réintégration de l'enfant et celui de sa famille et évaluer la vulnérabilité persistante
- Faire participer les structures communautaires de protection de l'enfance au suivi et à l'examen
- Convenir d'outils et de protocoles de suivi et d'évaluation et de la fréquence de l'examen, et élaborer ces instruments
- Se concerter avec les acteurs de la protection de l'enfance et les acteurs multisectoriels qui seront associés au suivi et à l'examen futurs centrés sur l'enfant
- Faciliter la participation de l'enfant au processus de suivi



MISE EN OEUVRE DU PLAN DE RÉINTÉGRATION

- Mobiliser les mécanismes d'orientation et de soutien communautaire et les mécanismes de protection au sein de la communauté locale
- Assurer la coordination entre les acteurs pertinents du réseau d'orientation centré sur l'enfant et sa famille et les structures communautaires
- Mobiliser les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de l'accès à la justice et les autres secteurs connexes
- Faciliter la participation de l'enfant à la mise en oeuvre du plan de réintégration



6. RÉINTÉGRATION DURABLE DES ENFANTS MIGRANTS ET DE LEUR FAMILLE SELON UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DES ENFANTS

Une approche de la réintégration fondée sur les droits de l'enfant commence par une décision de retour prise conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant. Les enfants qui effectuent un retour en tant que membre d'une cellule familiale doivent être traités comme des titulaires de droits à part entière auxquels s'applique à tout moment le principe de « l'intérêt supérieur ». La réintégration durable est renforcée par une planification précédant le départ lorsque cela est possible, et par une facilitation de la coopération transfrontalière entre les autorités chargées de la protection de l'enfance, de la sécurité sociale, de l'immigration et autres. Bien que les retours forcés ne soient jamais considérés comme étant conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant, ils exigent néanmoins des autorités chargées de la protection de l'enfance et de la sécurité sociale qu'elles identifient et fournissent une aide à la réintégration aux enfants de retour et à leur famille dans leur communauté d'origine.

La mise en oeuvre d'une approche intégrée selon une perspective fondée sur les droits de l'enfant et soucieuse de ses besoins exige d'examiner les incidences sur l'enfant du rôle de la famille, des autorités chargées de la protection de l'enfance et de la sécurité sociale, des établissements scolaires, des communautés, et des politiques et législations.

Le graphique à gauche montre comment l'aide à la **réintégration au niveau individuel** doit être adaptée lorsqu'on travaille avec des enfants. Une approche de la réintégration fondée sur les droits de l'enfant répond aux besoins immédiats et à long terme de l'enfant conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. Ces besoins englobent des relations chaleureuses, des compétences sociales, émotionnelles et des compétences de la vie courante, un accès à l'éducation et à la santé, et une participation économique et communautaire de la famille ou de l'unité de prise en charge à mesure que l'enfant se développe. L'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant est essentielle pour établir de manière exhaustive les besoins individuels de l'enfant ou de la famille et peut être répétée plusieurs fois avant la clôture d'un dossier.

L'aide à la **réintégration au niveau communautaire** soutient l'environnement de l'enfant de retour et de sa famille. Elle promeut la participation des enfants et de leur famille à leur communauté de retour dans le but de répondre à leurs besoins et préoccupations.

Au niveau structurel, l'accent est mis sur la création d'un environnement propice à la conception et la mise en oeuvre d'une aide à la réintégration axée sur l'enfant et la famille.

